

Règlement du Jeu Concours Photo :

"L'Esprit de Voisinage en Image !"

Article 1 – Objet du concours

Ce concours a pour but de mettre en valeur **la convivialité, l'entraide, les sourires et la bonne humeur entre voisins** à travers une photo. Participez en envoyant **votre plus belle photo illustrant l'esprit de voisinage !**

Article 2 – Conditions de participation

- Le concours est **gratuit et ouvert à tous les habitants / locataires Savoienne Habitat**
- Une seule participation (une photo) par manifestation / résidence .
- La photo doit être **authentique et prise par le participant**.
- Les photos contenant des visages doivent avoir **le consentement des personnes photographiées**.

Article 3 – Modalités de participation

- Envoyez votre photo par email : gestionlocative@savoisienne.com
- Date limite de participation 30/06/2025
- N'oubliez pas d'ajouter votre **nom, prénom et résidence**.
- Toute participation incomplète ou hors délai ne sera pas prise en compte.

Article 4 – Sélection des gagnants

- Un jury composé du représentant des locataires, et des membres de l'équipe locative SH sélectionnera **la ou les plus belles photos**, selon les critères suivants :
 - Respect du thème
 - Originalité
 - Qualité de la photo
 - Émotion dégagée
- Les résultats seront annoncés le **1^{er} Juillet 2025**

Article 5 – Récompenses

Les gagnants recevront :

 1er prix : Un bon d'achat d'une valeur de 100 € (pour améliorer la décoration du hall du bâtiment ou fleurir la résidence)

 2e prix : Un bon d'achat d'une valeur de 50 € (pour améliorer la décoration du hall du bâtiment ou fleurir la résidence)

 3e prix : des goodies Savoienne Habitat à partager

Article 6 – Droit à l'image et utilisation

En participant, vous acceptez que votre photo soit :

- Publiée sur les supports de communication des organisateurs (site web, réseaux sociaux, affiches...).
- Exposée publiquement dans le cadre de la promotion de l'esprit de voisinage.

Article 7 – Acceptation du règlement

La participation au concours implique **l'acceptation pleine et entière du présent règlement**.